

ACTUALITÉ

29/07/2020

LORS D'UN CONTRÔLE POLICIER À JEMEPPE-SUR-SAMBRE

Une fouille corporelle sur la voie publique

J.-L. P.



Les policiers de la zone de Jemeppe-sur-Sambre ont renforcé leur présence et accentué les contrôles ces derniers temps à Ham-sur-Sambre, pour y rétablir un ordre public quelque peu bafoué. Ce lundi, les policiers jemeppois ont ainsi procédé à des contrôles d'identité. L'un de ceux-ci s'est terminé de manière assez particulière, à en croire les citoyens contrôlés.

« Même le slip »

« On était quatre copains de 25-30 ans à boire calmement un coup devant le Redi-Night, un peu avant 16h », explique John Grapotte, un des contrôlés. « Six policiers ont débarqué et nous ont demandé nos papiers. Après avoir contrôlé nos identités, les policiers nous ont demandé d'aller un par un derrière le combi et d'enlever notre pantalon, nos chaussettes et même notre slip. Je peux comprendre qu'on nous fouille complètement, mais pas sur la voie publique ! »

Le son de cloche est un peu différent du côté de la police où on parle de cinq personnes et non quatre: « On a vu cinq personnes consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique, ce qui est interdit dans la commune », indique Frédéric Henry, le chef de corps faisant fonction.

« Nous avons contrôlé ces personnes, qui ont fait part de leur mécontentement, puis les avons fouillées, comme la réglementation le permet. Cette fouille s'est réalisée en toute discrétion. Nous leur avons juste demandé d'abaisser leur pantalon, mais eux ont tout enlevé. » Ce que dit la loi, c'est qu'avant une éventuelle mise en cellule, la fouille à corps par des policiers, si quelqu'un est soupçonné d'avoir commis une infraction ou de détenir des preuves d'un crime ou d'un délit, est autorisée. Elle doit se faire dans un lieu discret et peut aller jusqu'au déshabillage complet.

À partir de l'adresse <https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2020-07-29,LIEGE|SU_QUOTIDIENS,2020-07-29,LIEGE,1|6>